

LES ANALYSES RECOMMANDÉES EN CAS DE VENTE OU D'ACHAT DE BOVINS

PRISE EN CHARGE par INNOVAL - Offre Garantie du Sanitaire : analyses réalisées dans les 60 jours précédant la vente du bovin 100% (vente à destination d'un élevage breton en ASDA verte). Dans les 30 jours suivant l'achat 50%.

SI VENTE OU ACHAT	BVD	PARATUBERCULOSE	NÉOSPOROSE	BESNOITIOSE
FEMELLE AYANT DÉJÀ VÊLÉ	<ul style="list-style-type: none"> > Bovin sans appellation non IPI(1) = prise de sang PCR > Si appellation non IPI(1) = pas de prise de sang ⚠ au veau à naître si femelle gestante⁽²⁾ 	Prise de sang sérologie	Prise de sang sérologie	Prise de sang sérologie selon département ⁽³⁾
GÉNISSE DE PLUS DE 12 MOIS JUSQU'AU PREMIER VÊLAGE	<ul style="list-style-type: none"> > Bovin sans appellation non IPI(1) = prise de sang PCR > Si appellation non IPI(1) = pas de prise de sang ⚠ au veau à naître si femelle gestante⁽²⁾ 	PCR sur bouse	Prise de sang sérologie	Prise de sang sérologie selon département ⁽³⁾
GÉNISSE DE MOINS DE 12 MOIS	<ul style="list-style-type: none"> > Bovin sans appellation non IPI(1) = prise de sang PCR > Si appellation non IPI(1) = pas de prise de sang 	Prise de sang sérologie sur les mères des génisses vendues	Prise de sang sérologie	Prise de sang sérologie selon département ⁽³⁾
MÂLE REPRODUCTEUR	<ul style="list-style-type: none"> > Bovin sans appellation non IPI(1) = prise de sang PCR + sérologie > Si appellation non IPI(1) = sérologie pour mâle + 6 mois 	PCR sur bouse pour mâle + 12 mois	Prise de sang sérologie pour mâle + 6 mois	Prise de sang sérologie selon département ⁽³⁾

(1) Vérification appellation non IPI : www.gds-bretagne.fr/mes-besoins/garantie-bvd ou mention sur l'ASDA.

(2) Si femelle gestante (en + de l'appellation non IPI) : sérologie BVD sur la femelle à plus de 6 mois de gestation cela garantie automatiquement le veau à naître, ou PCR BVD à réaliser sur le veau à naître.

(3) Besnoitiose : Liste des départements du cheptel vendeur considérés à risque :

01, 03, 04, 05, 06, 07, 09, 11, 12, 13, 15, 26, 30, 31, 32, 34, 38, 42, 43, 46, 48, 63, 65, 66, 69, 73, 74, 81, 82, 83, 84.

CES MALADIES ONT UN IMPACT SUR LE TROUPEAU

BDV

Perte de 31€ par 1000 litres de lait, avortement, mortalité veau

PARATUBERCULOSE

Perte de 13€ par 1000 litres de lait, mortalité adulte

NÉOSPOROSE

Joue un rôle dans 20% des investigations avortements répétés

Fusion ou reprise de troupeau ? Installation?

Contactez-nous pour un accompagnement santé spécifique :

02.99.87.36.36 • service.clients@innoval.com

N'oubliez pas de transmettre par courrier les ASDA accompagnées, si les conditions sont respectées, du document de dérogation IBR.